

# Les échos de Réding

Numéro 10

Décembre 2023

LE BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA VILLE DE REDING :  
Informations municipales • Monde associatif  
Culture et sport • Vie économique • Vie pratique

*Joyeuses fêtes  
Meilleurs voeux*





## Le mot du Maire

Chères Rédingeaises, chers Rédingeois,

Alors que l'hiver s'installe, nous nous projetons vers les festivités de fin d'année. Nos rues et nos maisons sont parées de couleurs de fête, invitant chacun d'entre nous à participer à ces moments privilégiés de joie et de partage, à nous retrouver et à continuer d'écrire notre destin commun. Dans un monde de conflits, et face à une actualité bien morose, il est d'autant plus important de rappeler que le vivre-ensemble, la solidarité et la paix se cultivent comme un engagement de chaque jour.

Mais il est difficile en cette fin d'année de ne pas évoquer la situation internationale et ses impacts sur notre pays. Sans doute jamais, depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, notre civilisation occidentale ne s'est retrouvée autant menacée. La liste des conflits est tout à la fois édifiante et particulièrement inquiétante : Ukraine, Haut Karabakh, Syrie, Sahel et tout dernièrement la bande de Gaza où les massacres terroristes menés par le Hamas peuvent faire craindre un embrasement beaucoup plus large de cette région ô combien fragile et prompte à s'enflammer.

A l'heure de la mondialisation, ces conflits ne restent pas localisés dans leur pays d'émergence, mais ils s'exportent ébranlant le socle de notre République et ses valeurs. Comment ne pas être horrifié par l'assassinat de Dominique Bernard, professeur de lettres, au seul motif qu'il incarnait ce qui fonde la France : Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité. S'attaquer à un professeur c'est s'attaquer à l'héritage de notre pays.

Si la compassion est nécessaire suite à cet acte odieux survenu quasiment 3 ans après l'assassinat de Samuel Paty, elle n'est assurément pas suffisante.

Pour autant que pouvons-nous faire ? Comment réagir face à ces situations ? A qui la faute ? Ces questions, nous nous les posons à chaque fois.

Nous semblons de plus en plus assister à une accélération de l'histoire, un évènement tragique succédant à un autre, une information chassant une autre, dans un tourbillon médiatique qui nous déconcerte.

Mais derrière l'horizon, même le plus obscur, se cache bien souvent une lueur d'espoir et il ne tient qu'à nous de l'entrevoir pour tenter de la saisir.

En cette fin d'année 2023, voilà désormais 3 ans et demi que notre équipe municipale est installée pour mettre en oeuvre les projets pour lesquels nous nous sommes engagés en début de mandat. Les dernières réalisations vous sont présentées dans les pages suivantes.

Mais j'avoue que les projections dans l'avenir deviennent de plus en plus incertaines. Les crises successives, l'inflation, les dotations de l'Etat pratiquement réduites à néant, les revalorisations salariales non compensées, ont de lourdes répercussions sur nos budgets. De plus, au mois de juin, nous nous sommes rendus compte, sans en avoir été informés, que les tarifs d'électricité des bâtiments communaux ont augmenté de 200%. Nous n'avons toujours pas été destinataires des factures de l'année 2023... Pour enfoncer le clou, on nous annonce une augmentation conséquente des tarifs du gaz au 1<sup>er</sup> janvier.

L'explosion des dépenses de fonctionnement impacte inévitablement notre capacité d'investir dans notre patrimoine et de nouveaux équipements.

Malgré tout, les élus et les services municipaux continuent à travailler, à étudier les projets, à consulter, à déposer des dossiers de subventions auprès des instances.

L'étude de circulation et de stationnement est en cours d'achèvement. Les résultats et préconisations seront communiqués lors d'une présentation et en concertation avec les riverains, rue par rue, dans le cadre d'un plan pluriannuel. Il reste à mettre en oeuvre le projet phare de notre mandature, prévu dans notre programme : la rénovation du terrain synthétique de football de la commune.

Construit en 2003, en plus de n'être plus conforme aux exigences normatives, le gazon synthétique est très usé et présente des soulèvements importants dûs aux racines des peupliers, rendant la surface de jeu impraticable et dangereuse pour les joueurs, au point qu'il a été déclassé par la Ligue de Football. En l'occurrence, le terrain n'est plus en mesure d'accueillir des matchs officiels.

Mis à disposition de l'AS REDING, la rénovation de l'équipement est indispensable au fonctionnement et à la pérennité du club.

Bien que les charges de centralité et le coût de sa rénovation soient importants, il est primordial de procéder à ces travaux pour que l'association qui participe, en plus de l'attractivité sportive, à l'histoire et au dynamisme de notre ville, puisse continuer à s'entraîner et à évoluer.

L'opération devra également prendre en compte la gestion des eaux pluviales, celles-ci étant actuellement rejetées dans le réseau unitaire.

Le cabinet BEREST a été missionné pour procéder à l'étude de faisabilité et à la réalisation de l'Avant-Projet, à l'établissement du programme des travaux, à un chiffrage estimé à 940 000 € H.T.

Il est évident que la commune ne pourra supporter à elle-seule la réalisation de ce chantier d'envergure. Sa concrétisation dépendra des subventions sollicitées auprès des instances nationales, régionales, départementales et communautaires. Malgré ce contexte morose, en espérant que ces fêtes de fin d'année fassent entrer la lumière et la fraternité dans vos maisons, je vous souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, un joyeux Noël et une belle nouvelle année.

Que 2024 apporte l'espérance à ceux qui sont dans l'angoisse, la joie à ceux qui sont dans le désarroi, la santé à ceux qui sont dans l'épreuve, le courage à ceux qui sont dans le doute !



Votre Maire  
**Denis LOUTRE**



## DÉPART À LA RETRAITE DE MESDAMES CLAVIÉ ET MARCHAL

Le 19 Septembre 2024, l'équipe municipale a eu le plaisir d'accueillir tous les enseignants des écoles de Réding, dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville, afin de célébrer le départ à la retraite de Mesdames Nathalie Clavié et Nathalie Marchal, professeurs des écoles.

Mme Clavié a débuté sa carrière en 1991 ; elle est arrivée au groupe scolaire Louis Pasteur en 2000 et a accompagné les enfants de Réding durant 23 ans.

Mme Marchal a commencé à enseigner en 1989, et est arrivée à l'école élémentaire de Réding en 2002 pour y exercer durant 21 ans.

Nous leur souhaitons une excellente retraite et les remercions pour toutes ces années de dévouement et d'engagement auprès de nos enfants 😊.



## UNE DOYENNE CENTENAIRE

Le 8 Octobre 2023, la doyenne de la commune, Madame Scholastique GANTNER a fêté ses 101 printemps !

C'est toujours un immense plaisir pour le Maire Denis Loutre et son adjointe Martine Froehlicher de lui rendre visite pour lui souhaiter un joyeux anniversaire et lui offrir un joli bouquet de fleurs.

Comme de coutume, entourée de sa famille, elle nous a accueillis très chaleureusement et se porte à merveille !

Nous lui souhaitons encore de nombreuses années auprès de sa famille !



## BRIOCHES DE L'AMITIÉ

Nous remercions les membres des associations rédingeoises qui ont répondu présent pour participer à l'opération « brioches de l'amitié ». Grâce à ces bénévoles qui ont proposé les brioches dans les différents quartiers de la commune, la somme de 2600 euros ainsi récoltée, a été entièrement reversée à l'APEI de Sarrebourg, afin de soutenir leurs actions en faveur des personnes en situation de handicap.

Merci à tous pour votre générosité.





## SEMAINE DU GOÛT

Du 16 au 22 octobre 2023 s'est déroulée  
« la semaine du Goût »

Au Multi accueil « Les Coccinelles », l'équipe encadrante a choisi de retenir une couleur par jour ; une couleur pour se vêtir (un grand merci aux familles qui ont bien joué le jeu !) mais aussi pour les aliments que les enfants ont découvert puis goûté au travers des ateliers « Découverte du goût ». Bravo à toute l'équipe et aux enfants 😊 !!



Au périscolaire « Les Loustics », c'est le thème « Faisons plaisir aux enfants » qui a été retenu, avec chaque jour de nouvelles activités et de nouvelles dégustations (Bar à glace, plateau découverte des fromages, fondue au chocolat, tartines salées, tartes flambées sucrées ...) et le mercredi, les enfants ont préparé le repas : Pizzas / Flamms.



Félicitations aux deux équipes qui ont fait preuve de beaucoup d'imagination 😊 !



## ST NICOLAS

Comme chaque année, Les écoles maternelles « La Ruche » et « Les Hirondelles » ont accueilli St Nicolas.

Après avoir dansé et interprété les chansons apprises pour l'occasion, chaque enfant a reçu un sachet de friandises 😊

Merci St Nicolas !!





## MANIFESTATIONS À LA BIBLIOTHÈQUE

Le mois de novembre a été marqué par un beau succès rencontré par les manifestations « Esprits Livres ». Ces rencontres dédiées aux seniors mais ouvertes à tous sont financées par le Département de la Moselle. Le Département soutient ainsi les bibliothèques qui s'engagent en faveur du public senior et avec l'arrivée des Jeux Olympiques, le sport a été mis à l'honneur.

Ainsi une quarantaine de personnes ont participé à l'atelier proposé par l'association Moselle Mouv'

qui agit pour la pratique de l'activité physique adaptée à l'état de santé de chacun. Après un échange sur les bienfaits de l'activité physique, nous avons bénéficié d'une séance de sport. Un quiz bien sympathique a conclu la matinée.



La deuxième manifestation, une conférence animée par une psychologue : Mme Aurélie Roethinger a rassemblé une trentaine de personnes autour des clés du bien vieillir. L'importance de l'activité physique pour la santé du corps mais aussi pour le mental a été abordée. Rester curieux, apprendre toujours, rencontrer du monde, bref « se bouger » restent les clés pour stimuler notre cerveau, se préserver des effets de l'âge et rester autonome.

Un grand merci à tous les acteurs d'avoir permis ces temps d'échange très enrichissants.



## STE BARBE



Samedi 2 décembre 2023 s'est déroulée la cérémonie de la Ste Barbe des sapeurs-pompiers de Réding.

Après l'office religieux célébré par le père Raja en l'église de Hommaring, les élus ont assisté à la cérémonie officielle qui avait lieu à la salle des Chevaliers à Réding sous la direction du chef de centre, l'Adjudant-chef Philippe Staub, en présence des sapeurs-pompiers de Réding et de leurs familles.

Cette année, le thème choisi était « L'engagement », celui des sapeurs-pompiers, mais aussi celui de leurs épouses et de leurs familles.

Les 2 dernières recrues : Camille Zamichiei et Kévin Jacobs ont reçu la décoration du corps des sapeurs-pompiers de Réding.

Jean-Marc Henry a été mis à l'honneur pour son départ à la retraite après 30 années de bons et loyaux services ! A cette occasion, le maire lui a remis la médaille de la ville de Réding.

Bravo pour cette belle cérémonie !



## RECENSEMENT

Cette année, la ville réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.

### >>>> Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 20 janvier 2024 ?

Contactez la commune : par téléphone au 03.87.25.75.60 ou par mail [info@reding.fr](mailto:info@reding.fr)

Vos agents recenseurs pour cette campagne 2024 seront :

- Monsieur Gérard THIBOUT
- Monsieur Alain GIURIATO
- Monsieur Sébastien SEYER
- Madame Anne-Marie WITTMANN

### >>>> Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).



## MÉTHANISATION

Un nouveau permis de construire a été déposé en novembre en Mairie, pour une construction d'une unité de méthanisation agricole privée rue de Hilbesheim.

L'instruction est en cours par les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires), dans le cadre réglementaire prévu pour ce type d'ouvrage.

## ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Cette loi prévoit notamment aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones dites d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, biogaz, solaire thermique, géothermie...).

La définition de ces zones ne signifie pas qu'un projet d'implantation est en cours, mais que dans ces zones, l'instruction des dossiers d'implantation d'énergies renouvelables sera accélérée. Elles ne sont pas des zones exclusives, des projets pourront être autorisés en dehors.

Attention, pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables. L'instruction des projets reste au cas par cas.

Une concertation avec la population aura donc lieu en début d'année 2024 afin de déterminer une ou plusieurs zones au sein de la commune pouvant être définie(s) comme ZAENR.

## TROTTINETTES ÉLECTRIQUES - NOUVELLE RÉGLEMENTATION

La circulation croissante des trottinettes électriques sur la voie publique a nécessité d'être réglementée pour des raisons de sécurité de leurs utilisateurs et des autres usagers.

Le code de la route définit leurs statuts, leurs équipements et leurs règles de circulation.

- **Les utilisateurs doivent adopter un comportement prudent.**
- Il faut désormais avoir **au moins 14 ans** pour avoir le droit de conduire un engin.
- **Le transport de passager est interdit** : son usage est exclusivement personnel.
- Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs.
- L'assurance est obligatoire.
- Il est interdit de circuler sur les trottoirs.
- En agglomération, les utilisateurs ont l'obligation de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. A défaut, ils peuvent circuler sur les routes dont **la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.**



Le décret n°2023-848 publié au Journal Officiel le 1<sup>er</sup> septembre 2023 met en oeuvre de nouvelles mesures relatives à l'usage des trottinettes électriques.

### Les infractions suivantes relèvent désormais de la 4<sup>e</sup> classe (amende forfaitaire de 135€) :

- Le transport d'un passager sur un Engin de Déplacement Personnel Motorisé ou un cyclomobile léger
- La circulation sur une voirie interdite (voies express et autoroutes) ainsi que la circulation sur la chaussée alors qu'il existe une piste cyclable





## RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE POUR LA PÉRIODE 2024-2033

La procédure de renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033 est encore en cours.

Suite à la consultation des propriétaires effectuée cet été, il est acté que le produit de la chasse pour le prochain bail sera réparti chaque année par lot entre les propriétaires.

Le lot n°1 fera l'objet d'un bail en gré à gré avec le locataire sortant, Monsieur Damien JUNGMANN.

Il se compose de 308ha 83a 47 ca dont 28ha 97ca 28ca de forêt et 279ha, 86a 19ca de plaine.

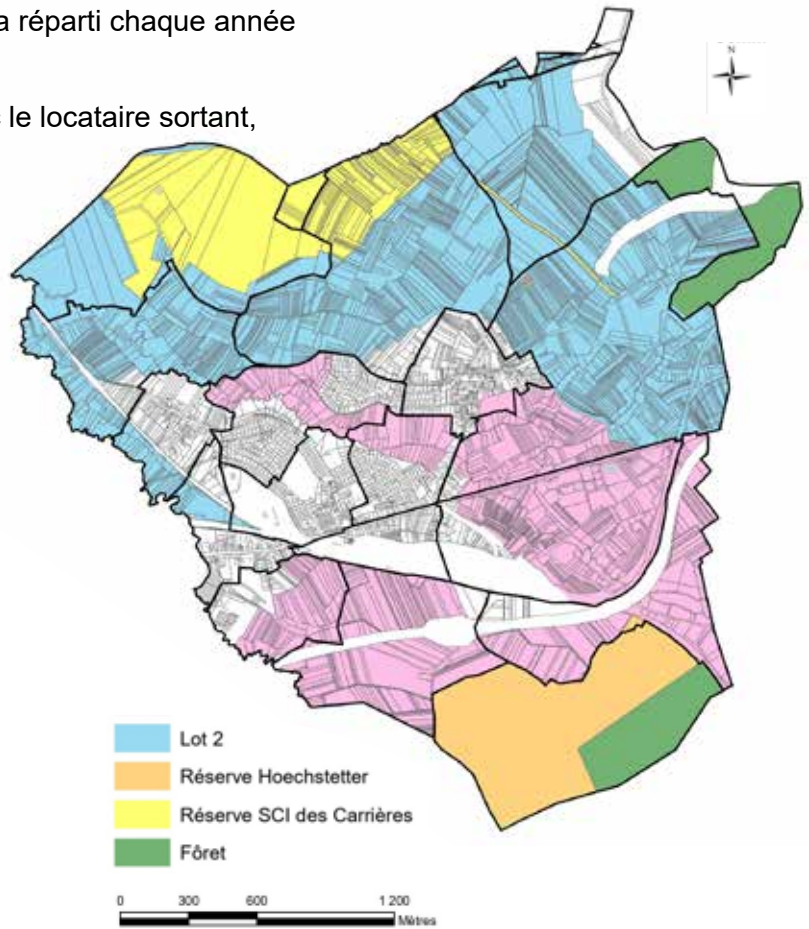
Le loyer de la chasse pour ce lot est fixé à 1200 euros par an.

Le territoire de chasse communal se compose également de deux réserves :

- La réserve de chasse appartenant à Monsieur HOECHSTETTER Daniel de Brumath, d'une superficie de 79ha 02a 01ca.

- La réserve de chasse appartenant à Monsieur KUCHLY Denis de Hérange, d'une superficie de 99ha 35a 82ca.

Le lot n°2 a fait l'objet d'un appel d'offres, dont la date limite de remise des candidatures a été fixée au 06 décembre. Ce lot sera attribué en janvier 2024.



## DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS – RAPPEL DU RÈGLEMENT DE VOIRIE

**Les riverains ont l'obligation de déneiger devant leur habitation. Le déneigement consiste à déblayer la neige et assurer le salage ou sablage en cas de verglas.**

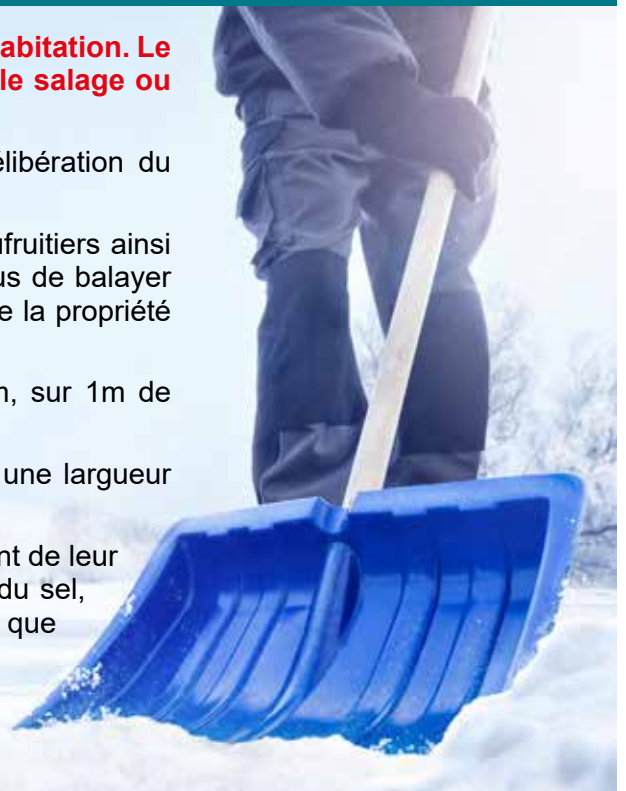
L'article 6-10 du Règlement de voirie, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 5 février 2007 précise que :

« En temps de neige et de verglas, les propriétaires, usufruitiers ainsi que les locataires d'immeubles et de boutiques sont tenus de balayer la neige après grattage au besoin sur toute la longueur de la propriété bordant la voie et sur une largeur définie comme suit :

- a) Pour les trottoirs de largeur égale ou inférieure à 3m, sur 1m de largeur du trottoir.
- b) Pour les trottoirs de plus de 3 mètres de largeur, sur une largeur d'1,40m.

En cas de verglas, les riverains doivent répandre au-devant de leur habitation et sur la largeur du trottoir définie ci-dessus : du sel, du sable ou de la sciure de bois qu'ils doivent balayer dès que survient le dégel. »

**Nous vous remercions pour votre vigilance dans le respect de ces obligations réglementaires.**





## ETAT CIVIL

Selon l'état civil en cours



### NAISSANCES

Noah NORMAND né le 09 décembre 2022  
Hana WELSCH née le 10 janvier 2023  
Valentin BOEHM né le 18 janvier 2023  
Elisa BERNHARDT né le 13 mars 2023  
Alessio LEVANG TURPIN né le 28 mars 2023  
Adèle DEMESSE née le 06 avril 2023  
Féliciano ANTONI né le 26 juillet 2023  
Maria DJAAFRI née le 11 septembre 2023  
Julyana HUMBERT née le 13 septembre 2023  
Noé BERTEL né le 05 novembre 2023  
Ruby WESLEY née le 06 novembre 2023

### MARIAGES

Albert WEHRLÉ et Monique JACQUEMET  
le 18 janvier 2023  
Emmanuel LALINEC et Christel HUBER  
le 13 mai 2023  
Florian FEY et Morgane ANSTETT  
le 03 juin 2023  
Fabien BECKER et Pauline LOUTRE  
le 10 juin 2023  
Dylan ROUANE et Amel BOUDALLAA  
le 17 juin 2023  
Thomas WELSCH et Fadwa HAMDY  
le 05 août 2023

### DÉCÈS

Yves GILGER, le 13 décembre 2022, 73 ans	Arthur MICHEL, le 29 avril 2023, 30 ans	Marie Madelaine KRUMMENACKER veuve WEISS, le 03 septembre 2023, 85 ans
Jean, Paul FISCHER, le 28 décembre 2022, 84 ans	Marcel RENO, le 06 mai 2023, 90 ans	Jean HERTZOG, le 11 octobre 2023, 62 ans
Alfred SCHWARTZ, le 12 janvier 2023, 64 ans	Guy PRONNIER, le 27 mai 2023, 73 ans	Irma REHM veuve HILER, le 18 octobre 2023, 92 ans
Irène MIH épouse SCHUHLER, le 19 janvier 2023, 75 ans	Claire FREISMUTH veuve STRICHER, le 29 juillet 2023, 89 ans	Léon FREISMUTH, le 10 novembre 2023, 88 ans
Gérard OPPÉ, le 02 février 2023, 82 ans	Alfred GROSSE, le 03 août 2023, 81 ans	Marcel SCHREIBER, le 29 novembre 2023, 81 ans
Jean BOTZKOWITZ, le 08 mars 2023, 80 ans	Louis ORNY, le 26 août 2023, 91 ans	

## INCIVILITÉS

### AVALOIRS

Pour rappel, les avaloirs sont des dispositifs à garde d'eau destinés à recueillir les eaux de ruissellement ou de nettoyage des sols. Sans eux, les eaux de pluie s'accumulent sur la chaussée et peuvent rapidement créer des inondations.

Ils n'ont ni vocation à recevoir les huiles domestiques ou hydrocarbures, les déchets plastiques, les mégots ou encore moins les sacs à déjections canines.

Afin d'éviter de boucher les avaloirs et d'empêcher une éventuelle pollution des nappes phréatiques, nous vous demandons de respecter ces installations et de ne rien y jeter.



## TRAVAUX

### >> TRAVERSÉE DE RÉDING – TRAVAUX DE MARQUAGE HORIZONTAL

Suite aux travaux de renouvellement de la couche de roulement sur la RD 104 E menés par le Département de la Moselle, le marquage routier a été effectué en septembre.

Les travaux, financés par la commune, d'un montant de 7 104.38 € TTC, ont été réalisés par l'entreprise Est Signal. Ils ont été complétés par la création d'un passage piéton au niveau du carrefour giratoire de l'usine Ferco, et seront achevés au printemps par le rétablissement de la ligne de séparation de voies entre les deux îlots rue de Phalsbourg.

La commune a bénéficié d'une subvention AMISSUR du Département (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) d'un montant de 1 840 €.

### >> TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA COUCHE DE ROULEMENT AU COMPLEXE DE L'AUTO BUGGY CLUB DE RÉDING



*Opération réalisée avec  
le soutien financier de la Région*

La couche de roulement de la piste de vitesse a été réalisée cet été, notamment en vue d'y accueillir les prochains championnats du monde.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise LINGENHELD de Dabo en ce qui concerne la réfection de la piste, pour un montant de 31 511.40 € TTC, et par l'entreprise SIGNAUX GIROD de Hoerdtd pour le marquage au sol, pour un montant de 2 908.20 € TTC.

La commune, propriétaire de l'équipement, a obtenu une subvention de la Région Grand Est d'un montant de 4 302.45 €.

L'Auto Buggy Club de Réding a participé au financement de ces travaux à hauteur de 24 380.55 €.

La commune souhaite le meilleur à l'Auto Buggy Club de Réding pour l'organisation des championnats du monde et adresse ses encouragements à ses adhérents !





## >> MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE TENNIS EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES

Opérations réalisées avec le soutien financier de l'Etat et de la Région Grand Est.



D'importants travaux de rénovation des équipements de tennis ont eu lieu cet été, financés par la commune.

L'éclairage du court couvert, jusqu'à présent composé de 14 projecteurs au sodium, a été remplacé par 8 projecteurs LEDS. Ces travaux, d'un montant de 10 260 € TTC, réalisés par l'entreprise KRAFT de Strasbourg, ont permis d'améliorer le confort de jeu et de réduire la consommation énergétique du complexe.

S'en est suivi le remplacement des deux courts extérieurs par un nouveau revêtement, dit Top Sand®, garantissant une meilleure vitesse de jeu. Ces travaux ont été effectués par la société COTENNIS de Molsheim, pour un coût de 70 036.80 € TTC.

Pour l'ensemble de cette opération de mise aux normes, la commune a reçu le soutien de l'Etat (DETR, à hauteur de 35%), et de la Région Grand Est (15%).

Le Tennis Club de Réding a également touché une subvention de la Fédération Française de Tennis, qu'elle a en partie reversée à la commune en guise de participation aux travaux (6 000 €).



## >> RÉPARATION DES TRIBUNES DU STADE

Les bancs et le sol des tribunes du stade qui étaient très abîmés à certains endroits, ont fait l'objet d'une réparation cet été.

Les travaux ont été exécutés par les ouvriers communaux, de l'achat des matières premières, en passant par la découpe du bois et par la fixation des nouvelles lattes.

Le coût de cette réparation est de 2000 euros.



# CONCERT DE PARTAGE

Dimanche 7 Janvier 2024  
Eglise de Réding à 15 h

Chorale

St Pierre et St Paul  
de Réding



Ensemble

Vocal

du Pays de Dabo

Hervé Schabath



Au profit de **L'APEI de SARREBOURG**  
**ASSOCIATION DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES**  
De la région de Sarrebourg



Entrée gratuite – Corbeilles à l'entracte

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique